

Département d'Ille et Vilaine Mairie de St SENOUX 35580	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SENOUX
MEMBRES En exercice : 13 Présents: 13 Votants : 13 DATES Convoc.: 22/09/2009 Affich. : 22/09/2009	Séance du 28 septembre 2009 L'an deux mil neuf, le vingt huit septembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAVAUD Bernard, Maire. Présents: Mmes GALIPOT, GESNYS, MEREL, ZAID MM. GAVAUD Bernard, Maire, CAPITAIN, CORMIER, COUTO, LANDAIS PAVOINE, PROVOST, RIMASSON, THEZE. Nadia ZAID a été élue secrétaire de séance.

74-09 Pôle Enfance : financement bancaire

Monsieur le Maire expose que pour procéder à la construction du Pôle Enfance, il y aurait lieu de contracter un emprunt de 1 400 000 Euros.

Après Délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, un prêt d'un montant de 1 400 000 Euros, suivant l'index variable Euribor 3 mois + 2,05 de marge CAPE 2 pour une durée de 20 ans périodicité trimestrielle, possibilité de passage à taux fixe à chaque échéance, possibilité de remboursement par anticipation partiel ou total sans pénalité.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce prêt.

75-09 Pôle enfance : signature dommage ouvrage

Une assurance dommage ouvrage est nécessaire pour la construction du pôle enfance. Monsieur le Maire a procédé à une consultation auprès de différents cabinets d'assurance. Les propositions sont les suivantes :

	Nature des garanties	Assiette de calcul	Taux HT	Cotisation HT	Cotisation TTC
SMABTP	Dommage ouvrage obligatoire	1 938 237.00€	0.76	14 730.60€	16 056.35€
	Bon fonctionnement des éléments d'équipement		0.0152	294.61€	321.12€
	Dommages immatériels consécutifs		0.076	1 473.06€	1 605.64€
TOTAL					17 983.11€
SMACL	Dommage ouvrage obligatoire	1 938 237.00€	0.87	16 862.66€	18 380.30€
	Bon fonctionnement des éléments d'équipement		0.03	581.47€	633.80€
	Dommages immatériels consécutifs		0.06	1 162.94€	1 267.60€
TOTAL					20 281.70€
GROUPAMA	Ne peut pas répondre (la commune non assurée dans leur organisme)				
AXA	Pas de proposition				
DMA	Pas de proposition				

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition de SMABTP pour l'ensemble des garanties proposées (dommage ouvrage obligatoire, bon fonctionnement des éléments d'équipement, dommages immatériels consécutifs) pour un montant total de 17 983.11€TTC.

76-09 Pôle enfance : rectification montant du marché lot 4 charpente bois bardage

Lors du Conseil Municipal du 27 août 2009, Monsieur le Maire était autorisé à signer les marchés du Pôle Enfance. Une rectification est à effectuer pour le lot n°4 charpente bois bardage (titulaire du marché : DUBOIS de Sixt Sur Aff). Le montant des travaux s'élève à 42 901.38€HT, mais le montant total du marché s'élève à 43 223.14€HT. Il est comptabilisé une ligne complémentaire sur le devis de 321.76€HT correspondant à un compte prorata de 0.75% du montant des travaux.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le lot n°4 charpente bois bardage du Pôle Enfance pour un montant de 43 223.14€HT (titulaire du marché : DUBOIS de Sixt Sur Aff)

77-09 Programme Voirie 2009 : avenant n°1

Le marché Programme Voirie 2009 détenu par l'entreprise La SCREG fait l'objet d'un avenant n°1. Des travaux supplémentaires au niveau des évacuations d'eau dans le secteur de la Trotinnais sont à effectuer. Le montant de l'avenant s'élève à 8 120.00€HT. Le marché initial est de 32 782.50€HT.

Le montant total du marché programme voirie 2009 s'élève donc à 40 902.50€HT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du marché Programme Voirie 2009 détenu par la SCREG pour un montant de 8 120.00€HT.

78-09 Salle Glenmor : Tarifs Communaux 2010

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la salle Glenmor comme suit à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Acompte	Location à la journée	80.00
	Location à la soirée ou à la matinée	45.00
Caution	Location salle	320.00
	location sono particuliers	165.00
Location sono (console +micro)	associations (essai avant et après utilisation) En cas de dégradation remise en état à la charge de l'association	Gratuit
	avec platine CD + platine cassettes (gratuit pour les arbres de Noël, pour les associations de la commune)	Gratuit
Particuliers hors commune	Location salle journée	255.00
	Location salle matinée ou soirée	135.00
	Location cuisine	155.00
Particuliers séonnais	Vin d'honneur	48.00
	Location salle journée	153.00
	Location salle matinée ou soirée	78.00
Associations	Location cuisine	115.00
	3 week-end par an	Gratuit
Mobilier et Vaisselle	Location cuisine	39.00
	Table	281.00
	Chaise	94.00
	Assiette creuse ou plate	1.80
	Grande assiette	2.76
	Assiette à dessert	1.50
	Verre apéritif, à vin ou flûte à champagne	1.81
	Verre à eau	1.19
	Tasse à café	0.95
	Grande tasse et ravier en verre	1.82
	Ramequin	0.95
	Saladier en pyrex	2.76
	Plat en inox ou arcopal	9.38
	Corbeille à pain	4.70
	Cuillère à soupe ou à café	0.95
	Fourchette et couteau	0.95
	Fourchette et couteau à poisson	1.81
	Louche et écumoir	18.77
	Planche à découper (bois)	18.77
	Planche à découper (polyéthylène)	28.15
	Fouet	18.77
	Grande cuillère en bois	5.51
	Faitout inox	93.84
	Faitout aluminium	56.31
	Casserole inox	37.54
	Plat à four aluminium	56.31
	Pichet à eau	9.38
	Torchons	1.62
	Verseuse à café	28.15
	Cafetière électrique	47.03
	Heure de ménage	20.98

79-09 Location four à pain : tarif 2010

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la location du four à pain comme suit à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Location Four (gratuit pour les associations)	16.32
Caution	160.00

80-09 Bibliothèque : tarifs 2010

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs bibliothèque comme suit à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Abonnement par famille et par an	8.10	
connexion internet	- 1/2 heure	0.85
	- forfait 3 heures	5.00

impression 1 page format A4, n&b	0.20
Impression 1 page format A4 couleur	0.30
perte carte d'abonnement	1.50

81-09 Amende pour chiens et chats errants : tarif 2010

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 71.40€ l'amende pour chiens et chats errants à compter du 1^{er} janvier 2010.

82-09 Redevance pour occupation du domaine public : tarif 2010

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 185.00€ la redevance pour occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2010.

83-09 Bulletin Municipal : tarifs publicitaires 2010

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs publicitaires du bulletin municipal comme suit à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Une seule parution	
1 page	66.30
1/2 page	49.98
1/4 page	38.76
1/8 page	19.38
Pour deux parutions	
1 page	111.18
1/2 page	88.74
1/4 page	66.30
1/8 page	34.68
Pour trois parutions	
1 page	143.82
1/2 page	122.40
1/4 page	77.52
1/8 page	44.88

84-09 Cimetière : tarifs 2010

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs du cimetière comme suit à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Cimetière	Concession	30 ans	63.31
	Redevances et taxes funéraires	Creusement d'une fosse 1 profondeur	56.44
		Creusement d'une fosse 2 profondeurs	74.80
		Creusement d'une tombe pour enfant	19.56
		Exhumation	74.80
Colombarium		Concession 15 ans	702.06
		Concession 30 ans	1404.23
		Concession 50 ans	2301.99

85-09 Personnel Communal : régularisation temps de travail hebdomadaire

L'adjoint technique 2^{ème} classe, responsable de la garderie périscolaire, a actuellement un temps de travail effectif supérieur à son temps de travail rémunéré.

Afin de compenser ces heures complémentaires, il est proposé de passer d'un temps de travail hebdomadaire annualisé de 19.04 heures à 20 heures à compter du 01 octobre 2009.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que le temps de travail hebdomadaire annualisé de l'adjoint technique 2^{ème} classe, responsable de la garderie périscolaire, soit de 20 heures à compter du 01 octobre 2009.

86-09 Personnel Communal : prolongation emploi au service technique.

Lors du Conseil Municipal du 30 mars 2009, était créé un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe auxiliaire pour effectuer un renfort au service technique du 01/05/2009 au 30/09/2009. Monsieur le Maire souhaite que soit prolongé d'un mois (jusqu'au 31 octobre 2009) cet emploi, que soit fixée la rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 292. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que soit prolongé d'un mois (jusqu'au 31 octobre 2009) l'emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe auxiliaire au service technique, que soit fixée la rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 292.

87-09 Communauté de Communes du Canton de Guichen : présentation rapport d'activité 2008

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité 2008 de la communauté de Communes du Canton de Guichen.

88-09 Assainissement Collectif : assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le curage et l'évacuation des boues de l'ancienne station de lagunage : avenant n°1

Lors du Conseil Municipal du 22 décembre 2008, le cabinet SETUR était retenu pour une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le curage et l'évacuation des boues de l'ancienne station de lagunage.

Un avenant n°1 d'un montant de 1 100.00€HT a été transmis à Monsieur le Maire. Il a pour objet la réalisation d'une nouvelle consultation des bureaux d'études pour la réalisation du plan d'épandage, suite à la résiliation du marché passé avec SESAER lors de la première consultation et qui se trouve aujourd'hui en liquidation judiciaire.

Le nouveau montant du marché est de 5 085.00€HT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 transmis par la SETUR d'un montant de 1 100.00€HT.

L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 22H15
Prochain Conseil Municipal le lundi 26 octobre 2009